

**MAIRIE**  
**DE**  
**BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
**87250**

**ARRÊTÉ**

~ ~ ~  
Réglementant la circulation  
Rue des Grands Jardins

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière

Vu la demande reçue en date du 5 octobre 2022 de la SARL AZTP Zone Artisanale Jean Monnet 87290 CONDAT SUR VIENNE concernant les travaux de création d'une borne IRVE – rue des Grands Jardins à BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** A l'occasion des travaux de création d'une borne IRVE Rue des Grands Jardins à BESSINES SUR GARTEMPE, la circulation sera alternée sur 50 m sur la voie concernée à compter du 5 octobre 2022 et une interdiction de circulation sauf véhicules de secours et riverains sera mise en place en partie demi chaussée pendant la durée des travaux estimés à 20 jours.

**ARTICLE II :** La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la SARL AZTP conformément à la réglementation en vigueur.

**L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

**Cet arrêté ne dispense des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.**

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie  
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES  
La SARL AZTP.

Fait et arrêté à Bessines, le 5 octobre 2022

La Maire,



Andréa BROUILLE